

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 06083

Numéro SIREN : 807 647 961

Nom ou dénomination : A.I.G.P Ingénierie

Ce dépôt a été enregistré le 24/09/2021 sous le numéro de dépôt A2021/034864

AIGP

ingénierie
SAS au capital de 20.000 €

8 Chemin des Tards Venus
69530 BRIGNAIS
RCS Lyon - Siret 807 647 961 00034

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

En date du 1^{er} septembre 2021 au siège social de la société AIGP Ingénierie, société par actions simplifiée, au capital de 20.000 euros, M. Ronan GOUPIL représentant légal de la société AIGP Group dont le siège social est au 8 Chemin des Tards Venus, 69530 BRIGNAIS, société AIGP Group qui est l'associé unique de la société AIGP Ingénierie et en l'absence du commissaire aux comptes, le cabinet AGILI (3F) régulièrement convoqué et excusé,

A PRIS LES DECISIONS CI-APRES :

Première décision :

L'associé unique prend acte de la démission remise par M. Ronan GOUPIL le 23 juillet 2021 de ses fonctions de Directeur Général de la société à compter du 1^{er} septembre 2021 et accepte que le préavis prévu statutairement soit ainsi réduit ; l'associé unique lui donne quitus entier et définitif pour l'exécution de son mandat.

Deuxième décision :

L'associé unique prend acte de la démission remise par M. Eric RICHARD le 23 juillet 2021 de ses fonctions de Directeur Général Délégué de la société à compter du 1^{er} septembre 2021 et accepte que le préavis prévu statutairement soit ainsi réduit ; l'associé unique lui donne quitus entier et définitif pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution : Pouvoirs pour formalités

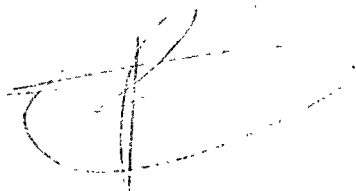
L'associé unique donne tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales.

Des décisions qui précèdent, il a été établi le présent procès-verbal, signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

L'associé unique

AIGP Group

Représentée par son Président, Ronan GOUPIL



*Copie certifiée conforme
à l'original
Ronan GOUPIL
Président
le 06/09/21*

